

# Les États-Unis d'Amérique aux prises avec leurs quartiers de non-droit

**Maurice Cusson**

Maurice Cusson est Professeur à l'École de Criminologie et Chercheur au Centre international de Criminologie comparée de L'Université de Montréal. Expert associé à l'IPJ.

## Résumé

La criminalité violente qui sévit dans des quartiers des villes américaines s'impose comme l'un des plus graves problèmes criminels du pays et, plus encore, des Afro-Américains vivant dans ces zones urbaines mal famées. Dans ce qu'on appelle là-bas « inner-city », prolifère une criminalité faite de vols avec violence, d'affrontements entre bandes, de règlements de comptes et autres meurtres. Viennent s'ajouter les trafics de drogue et leur cortège de guerres de gangs. Les Américains dénomment diversement ces quartiers dans lesquels les hors-la-loi font la loi : *inner cities*, *slums*, *black ghettos*. (Les équivalents français : zones de non-droit, quartiers sensibles, cités interdites, zones de développement prioritaire).

Or, durant la dernière décennie du XXe siècle et la première moitié du XXIe siècle, des équipes réunissant des policiers municipaux américains se sont mobilisées pour faire reculer la violence dans les quartiers de non-droit de leurs villes. Et des criminologues ont fait la démonstration de baisses notables de la criminalité violente à la suite de ces mobilisations.

Il n'est donc pas vrai que la police serait incapable de réduire la criminalité dans les zones de non-droit et que la solution consisterait à prévenir en s'attaquant aux soi-disant causes profondes du crime.

L'Institut pour la Justice est une association de citoyens préoccupés par les dérives de la justice pénale, qui répercute et canalise les inquiétudes de chacun et propose des réformes pragmatiques. L'association s'appuie sur un réseau d'experts du champ pénal pour promouvoir une justice plus lisible pour le citoyen, plus efficace contre la criminalité et plus équitable vis-à-vis des victimes.

Edité par l'Institut Pour la Justice - Association loi 1901

Les opinions exprimés dans les publications n'engagent que leurs auteurs.

Contacts :  
01 45 81 28 15  
publications@institutpourlajustice.org



La criminalité violente qui sévit dans des quartiers des villes américaines s'impose comme l'un des plus graves problèmes criminels du pays et, plus encore, des Afro-Américains vivant dans ces zones urbaines mal famées. Dans ce qu'on appelle là-bas « *inner-city* », prolifère une criminalité faite de vols avec violence, d'affrontements entre bandes, de règlements de comptes et autres meurtres. Viennent s'ajouter les trafics de drogue et leur cortège de guerres de gangs. Les Américains dénomment diversement ces quartiers dans lesquels les hors-la-loi font la loi : *inner cities*, *slums*, *black ghettos*. (les équivalents français : zones de non-droit, quartiers sensibles, cités interdites, zones de développement prioritaire).

De tels quartiers se trouvent notamment à Chicago où, depuis longtemps, ils font l'objet de recherches fouillées, les homicides y sont commis avec une fréquence annuelle terrifiante. Ainsi entre 1965 et 1989, dans les 75 quartiers de cette ville, les taux d'homicide vont de 0,34 par 100 000 habitants à 75,0 par 100 000. Les zones les plus affectées souffrent aussi d'autres maux : chômage, pauvreté, absence de commerce et de service, désorganisation sociale. Les habitants de ces quartiers de non-droit sont impuissants à se prendre en main, à agir efficacement pour résoudre leurs propres problèmes, à faire confiance à l'autre, et à contrôler la violence de leurs enfants et adolescents. À Chicago, cette passivité, cette méfiance et cette inefficacité sociale entretiennent de fortes corrélations avec les taux d'homicide.<sup>1</sup>

Dans un *inner-city* les raisons de tuer son prochain ne manquent pas. Un dealer est supprimé par un concurrent ou encore, il est abattu parce qu'il a osé s'aventurer en territoire ennemi. Un jeune homme est provoqué par un camarade, ils en viennent aux mains, puis l'un brandit son pistolet et tire. Car, dans le milieu où vivaient ces deux jeunes gens, on porte une arme et il faut se faire respecter à tout prix : ne supporter ni l'offense ni l'humiliation. Trois autres cas de figure de l'homicide : Un cambrioleur s'introduit de nuit dans une maison et il est abattu par le propriétaire. Un braqueur crie : la bourse ou la vie, la victime résiste et elle le paie de sa vie ou encore c'est le braqueur qui se fait tuer : la victime était armée. Un conjoint ivre et en colère frappe à mort sa conjointe parce qu'elle veut rompre.

L'expression « *black ghetto* » fait ressortir l'étroite relation qui se noue entre les problèmes affligeants une zone de non-droit et la vie misérable des Afro-Américains qui y vivent dans la peur permanente d'une mort violente. Or il est connu que la plupart des homicides (de l'ordre de 80 %), opposent un meurtrier et une victime qui se connaissent et appartiennent au même réseau social. C'est aussi le cas chez les Afro-américains : la plupart des victimes de meurtriers noirs étaient aussi des Noirs. Les facteurs qui rendent compte des taux élevés d'homicides par et contre des Afro-Américains d'*inner city* sont documentés : facteurs économiques : inégalité, chômage, pauvreté ; facteurs sociaux : inefficacité des contrôles sociaux au sein des familles et du voisinage et influence criminogène des gangs ; facteurs institutionnels : carences du policing par des agents qui alternent entre l'absence, la passivité et les abus de force, enfin justice inaccessible sauf quand vient le moment de faire incarcérer un dealer de drogue.<sup>2</sup>

Quand les gangs s'incrustent et imposent leur loi dans une zone, leurs membres y font régner l'omerta en intimidant les victimes, les parents, les jeunes filles, les petits commerçants, les bons élèves.

Les résidents d'un *inner-city* n'appellent la police qu'en toute dernière extrémité et, même dans de telles constances, la réponse des forces de l'ordre est erratique. Un Noir

**Les habitants de ces quartiers de non-droit sont impuissants à se prendre en main, à agir efficacement pour résoudre leurs propres problèmes, à faire confiance à l'autre, et à contrôler la violence de leurs enfants et adolescents.**

<sup>1</sup> Block, R.; Block, R. 1992. Homicide Syndromes and Vulnerability. Violence in Chicago Community Areas over 25 Years. In *Studies on Crime Prevention*, vol. 1, No. 1, National Council for Crime Prevention.

Sampson, R. J. 2012. *Great American City* : Chicago: University of Chicago Press.

<sup>2</sup> Anderson 2012. *Code of the Street*. New York : Norton et Sampson, R. J. 2012. *Great American City*.

qui tue un Noir a de bonnes chances de s'en tirer à bon compte, parce que les policiers échouent fréquemment à faire la preuve de la culpabilité du meurtrier et parce que ce genre de crime n'est pas considéré comme une priorité par les enquêteurs. Les policiers sont jugés racistes par des Afro-Américains parce que, d'un côté, les forces de l'ordre s'acharnent contre les dealers noirs et, de l'autre, parce les policiers ne bougent pas quand vient le moment d'intervenir pour assurer la sécurité des Afro-Américains. Aux yeux des résidents d'*inner city*, la police tolère dans leur quartier ce qu'elle ne tolérerait pas dans un quartier blanc.

Dans ces quartiers de non-droit, les petits dealers (surtout des Afro-Américains) sont arrêtés et incarcérés par millions chaque année, une des raisons de la surpopulation carcérale américaine. À l'évidence, les relations entre les flics et les Afro-américains y sont exécrables. Les policiers les terrorisent, car certains d'entre eux sont prêts à tirer dès la première alerte sur un Noir (On calcule qu'aux États-Unis les policiers tuent chaque année près de 1000 citoyens<sup>3</sup>).

Confrontées à cette situation morbide, comment les autorités policières ont-elles réagi ? Très inégalement. Dans maintes villes du Sud et de l'Ouest du pays, notamment à Saint-Louis Missouri et à La Nouvelle-Orléans, les pouvoirs publics ferment les yeux et laissent leurs policiers alterner entre la passivité et les excès de force<sup>4</sup>. Ailleurs, comme à New York et à Boston, entre 1990 et 2010, les autorités ont réagi et ont cherché à innover. Et elles ont trouvé. Des innovations policières furent mises en œuvre puis évaluées quasi expérimentalement avec, à la clé, des résultats encourageants. À New York, la solution s'appela « *Comstat* »; à Boston, on la dénomma : « *Focused deterrence* »; dans plusieurs villes du nord-est des États-Unis, on mit au point le « *Crime hot spots policing* ». Enfin, dans une vingtaine d'États américains, les législateurs ont décriminalisé la possession et la vente de cannabis de telle manière que la police se concentre dorénavant sur la répression des crimes véritables plutôt que de perdre son temps envoyer en prison des petits dealers de drogue.

Dans maintes villes du Sud et de l'Ouest du pays, notamment à Saint-Louis Missouri et à La Nouvelle-Orléans, les pouvoirs publics ferment les yeux et laissent leurs policiers alterner entre la passivité et les excès de force. Ailleurs, comme à New York et à Boston, entre 1990 et 2010, les autorités ont réagi et ont cherché à innover. Et elles ont trouvé.

### New York, des statistiques fines et des décisions rapides

1994, William Bratton devient chef de la police de New York, une ville ravagée en ce temps-là par une criminalité faite de vols avec violence, fusillades, cambriolages, meurtres... Cette année-là, le taux d'homicide de la ville avait atteint le sommet de 30 par 100 000 habitants (comparé à 1 ou 2 homicides par 100 000 habitants selon les années, en France). Venait s'ajouter une police municipale gangrenée par les rackets, la corruption, le laisser-aller. Avec l'appui du maire de la métropole, Bratton remobilisa les policiers et prit l'initiative d'une stratégie radicalement nouvelle dont l'élément central fut dénommé « *Comstat* ».

Ce nouveau dispositif comportait d'abord une réorganisation des statistiques criminelles de la ville ayant pour but de fournir aux décideurs des informations précises, hebdomadaires, numérisées, cartographiées. Ces données étaient communiquées chaque semaine à l'état-major et aux chefs des 74 postes de police de quartier (*precincts*) de la métropole. Les analystes de la police avaient recours à un logiciel de géomatique pour localiser sur une carte les divers types de crime commis sur le territoire pour en décrire la progression ou la régression. Ces données et ces cartes étaient téléchargées à l'état-major et à chaque poste de quartier. *Comstat* localisait précisément, semaine après semaine, les points chauds du crime et les types de crime qui s'y perpétreraient. Et au cours de discussions hebdomadaires, Bratton, de concert avec le chef de poste de quartier dans lequel *Comstat* avait détecté de sérieux problèmes, convenait d'un plan d'action taillé sur mesure sur la gravité, la nature et la localisation de la criminalité. Les solutions incluaient une intensification de la présence policière sur les lieux problématiques, un

3 Jobard, F. 2019. L'usage de la force par la police. In Cusson, M. Ribaux, O. Blais, É. et Raynaud, M-M. 2019. *Nouveau traité de sécurité*. Montréal : Hurtubise et Québec: Septentrion.

4 Roth, R. 2019. *American Homicides*. Cambridge : Harvard University Press.

policing proactif contre toutes les manifestations de délinquance, contre les incivilités et les contraventions à un règlement municipal. Quiconque était surpris à brûler un feu rouge, à faire du tapage la nuit, à sauter un tourniquet du métro pour éviter de payer était contrôlé, fouillé, interrogé. Étaient arrêtés les porteurs d'arme à feu, de faux papiers et les ex détenus qui violaient les conditions de leur libération conditionnelle. Venaient s'ajouter des mesures de prévention situationnelle. C'est ainsi que les malfaiteurs qui sévissaient dans le secteur étaient désarmés et dissuadés, et les victimes mieux protégées.

Résultats : nous avons vu qu'en 1990, le taux d'homicide de la métropole était de 30 par 100 000 habitants. Or, en 2009, ce taux était tombé à 6 par 100 000 habitants. Le taux de vol qualifié avait aussi baissé de 80 % ainsi que celui des cambriolages. Par ailleurs, dans les autres villes américaines, nulle décroissance semblable à celle de New York n'était enregistrée<sup>5</sup>. On conclut à l'efficacité d'un dispositif comme *Comstat* qui combine un excellent système d'enregistrement des appels 911, des patrouilleurs qui rédigent systématiquement des rapports d'événements, la numérisation des données, la classification des faits, la géolocalisation et la communication en temps utile des informations à des décideurs locaux qui, sans tarder, envoient sur le terrain un surnombre de policiers actifs, attentifs à toute infraction et qui font adopter des mesures de prévention situationnelle.

## Boston, dissuasion en « présentiel » et pacification

Au début de 1990, les nuits des résidents de certains quartiers de Boston étaient perturbées par des fusillades. Et le matin venu, on constatait, gisant dans la rue, le cadavre percé de balles d'un jeune homme. Un criminologue nommé David Kennedy, aidé de policiers se penche sur le problème. Il calcule qu'entre 1990 et 1994, Boston avait eu à regretter un total de 155 homicides faisant comme victimes des adolescents ou de jeunes adultes de moins de 21 ans qui appartenaient à un gang en guerre avec un autre.

La parade – qui fut d'abord appelée « *Ceasefire* » – fut trouvée au terme de réunions associant des policiers, ce criminologue, des agents de probation, des leaders de la communauté locale, un procureur des poursuites, des agents de probation et de libération conditionnelle. L'équipe commença par une prise d'informations. Heureusement, la police municipale détenait des dossiers sur les fusillades, sur les victimes et ainsi que sur les principaux suspects de meurtre. Ainsi étaient connus les fréquences des fusillades, les antécédents des victimes et ceux des meurtriers probables. On put localiser les secteurs de Boston dans lesquels éclataient fréquemment des fusillades.

La stratégie que l'on déduisit de cette analyse de problèmes fut dénommée plus tard « *focused deterrence* », (dissuasion focalisée). L'équipe convoquait les membres de gangs impliqués dans un échange nocturne de coups de feu. Au cours de la réunion, en les regardant droit dans les yeux, on les avertissait et leur promettait qu'ils paieraient cher leur habitude de porter un pistolet et que les fusillades ne resteraient plus sans suite. On leur rappelait qu'il y allait de leur survie de faire la paix avec l'ennemi.

Parallèlement, la direction de la police de Boston lançait des opérations coup-de-poing chaque fois qu'un meurtre était commis dans le cadre d'une guerre de gang. On mobilisait une forte équipe de policiers pour procéder à l'arrestation du plus grand nombre possible de membres des deux gangs en guerre. Dans le secteur d'où venait d'éclater une fusillade nocturne, on intensifiait la présence policière dont l'objectif premier était de débusquer les porteurs d'armes à feu, de confisquer les pistolets et de procéder à l'arrestation du porteur.

**Nous avons vu qu'en 1990, le taux d'homicide de la métropole était de 30 par 100 000 habitants. Or, en 2009, ce taux était tombé à 6 par 100 000 habitants. Le taux de vol qualifié avait aussi baissé de 80 % ainsi que celui des cambriolages. Par ailleurs, dans les autres villes américaines, nulle décroissance semblable à celle de New York n'était enregistrée.**

<sup>5</sup> Silverman, E.B. 1999. *NYPD Battles Crime*. Boston: Northeastern University Press. Zimring, F. E. 2006. *The Great American Crime Decline*. Oxford: Oxford U. Press. Zimring, F. E. 2012. *The City that Became Safe*. Oxford: Oxford University Press.

Résultats : entre 1991 et 1995, donc avant l'opération de *focused deterrence* dénommée « Ceasefire », on comptait à Boston une moyenne annuelle de 44 homicides dont les victimes avaient 24 ans ou moins. L'année suivante, 1996, le chiffre de ces homicides tomba à 25 et, en 1997, l'on n'en comptait plus que 15. Le travail de persuasion dissuasive, la confiscation des armes à feu et les opérations coup-de-poing avaient fait prévaloir une certaine paix entre des gangs. Leurs membres avaient compris que s'ils voulaient échapper à une mort violente, il était dans leur intérêt de mettre un terme aux fusillades.

Par ailleurs, les évaluations scientifiques effectuées entre 1997 et 2018 dans le cadre de recherches quasi expérimentales sur des opérations de « *focused deterrence* » inspirées par celle de Boston sont encourageantes, avec des baisses significatives des niveaux de crimes violents après l'intervention dissuasive dans la plupart des opérations.<sup>6</sup>

### Dans les points chauds du crime, présence, vigilance et prévention

En 1989, une équipe de criminologues dirigés par Lawrence Sherman publie un article qui fera date dans lequel, les chercheurs montraient comment on parvient à identifier avec une grande précision sur le territoire urbain des microlieux affectés par une surcriminalité, des « *crimes hot spots* ». Les chercheurs avaient compilé des centaines de milliers d'appels téléphoniques à la police dans la ville de Minneapolis. Ces appels avaient été enregistrés avec l'indication de l'adresse civique de l'appelant ce qui permettait de déterminer précisément de lieu de provenance de l'appel. Ceci fait, on indiquait sur une carte numérisée de la ville les segments de rue et des carrefours dans lesquels un surcroît de délits et crimes avait été commis. On découvrit alors que près de 50 % de toute l'activité criminelle de la ville se concentrait dans aussi peu que 3% des adresses civiques de cette ville. Un même constat fut effectué dans plusieurs autres villes. Weisburd a été jusqu'à énoncer une « loi de la concentration criminelle ». Elle stipule que, dans une grande ville, 50 % des crimes sont concentrés dans 5% microlieux de la ville.<sup>7</sup>

Un point chaud du crime n'est pas toujours le lieu où habitent les délinquants, c'est plutôt le lieu vers lequel ceux-ci convergent quand ils sont à la recherche de victimes ou de leurs biens. Il est à noter qu'un quartier devient une zone de non-droit parce qu'il héberge non seulement des délinquants, mais aussi plusieurs points chauds du crime.

C'est en s'appuyant sur cette connaissance des points chauds du crime que, très vite, dans nombre de villes américaines, des petites équipes de policiers entreprennent d'élaborer des plans d'intervention adaptés à chacun des points chauds jugés prioritaires dans leur ville. C'est ainsi que, à Lowell au Massachusetts, la police municipale lance une série d'opérations dans 17 points chauds de la ville. Trois capitaines sont aux commandes. Avec leurs collègues, des plans d'action sont adaptés à chacun de ces lieux. Il s'agissait d'abord de restaurer la présence policière là où elle avait été négligée. Des policiers en nombre conséquents patrouillaient dorénavant dans le secteur. Ils se rendaient accessibles aux plaignants et aux victimes. Ils n'hésitaient pas à intervenir en cas d'incivilité, d'infraction au Code de la route, de tapage nocturne, de bagarre. Ils faisaient mettre en place des mesures de prévention situationnelle : réparer les luminaires, faire installer des caméras de télésurveillance, faire démolir un bâtiment délabré, abandonné et squatté, faire clôturer un terrain vague servant de rendez-vous aux dealers et à leurs clients, conseiller aux victimes de cambriolages d'installer de meilleures serrures...

6 Kennedy, D. (2001). *Reducing gun violence : the Boston gun project's operation ceasefire*, Washington, Dept. of Justice, Office of Justice Programs, National Institute of Justice. Kennedy, D. (2009). *Deterrence and Crime Prevention*, Routledge. Braga et coll. 2018 "Fo-cused Deterrence Strategies and Crime Control: An Updated Systematic Review and Meta-Analysis of the Empirical Evidence," *Criminology and Public Policy*, Vol. 17, No. 1, 2018.

7 Dans les villes de New York, Boston, Minneapolis, Tel-Aviv, Seattle, Lowell, les pourcentages de points chauds du crime responsables de 50 % de la criminalité varient entre 3 % et 6 % : voir Weisburd et al. 2018: *Place Matters* et Sherman & al. 1989 ; Hot Spots of Predatory Crime. *Criminology* vol 27.

On découvre alors que près de 50 % de toute l'activité criminelle de la ville se concentrait dans aussi peu que 3% des adresses civiques de cette ville. Un même constat fut effectué dans plusieurs autres villes. Weisburd a été jusqu'à énoncer une « loi de la concentration criminelle ».

Résultat : ces 17 points chauds du crime furent comparés à 17 autres rendus comparables grâce à une randomisation. Et là où l'on avait mis en place un surcroît de présence policière et des mesures de prévention situationnelle, les nombres de vols avec violence comparés à ceux du groupe témoin avaient baissé : 42 % fois moins dans le groupe expérimental ; venait s'ajouter une baisse de -34 % des voies de fait hors famille.<sup>8</sup>

Lowell fut loin d'être la seule ville dans laquelle on réussit à faire reculer le crime en s'attaquant à des points chauds. De fait, entre 1990 et 2017, se sont accumulés des projets d'interventions ciblées sur des concentrations criminelles. Sur le lot, 78 firent l'objet d'évaluations expérimentales publiées, ce qui permit à Braga de dresser, en 2018, un bilan de 65 articles scientifiques décrivant et évaluant ces 78 projets. Il en ressort que 62 de ces opérations de policing principalement préventif se soldèrent par des réductions notables des nombres de crimes.<sup>9</sup>

## La décriminalisation du cannabis : les dealers deviennent des vendeurs

Pendant que les services de police de New York, de Boston et d'ailleurs mettaient en œuvre les stratégies novatrices dont il vient d'être question, les législateurs d'une vingtaine d'États américains décriminalisaient la possession et la vente du cannabis. Et il est permis de penser que cette initiative ne fut pas sans conséquence dans les *inner cities* lesquels étaient les centres d'un intense trafic de drogue.

D'abord un retour en arrière. Pendant près d'un demi-siècle, l'appareil répressif américain livra au trafic de cannabis une guerre acharnée. Avec pour conséquence que des millions de petits dealers de drogue – en majorité des Afro-Américains – échouaient derrière les barreaux. Et ce mouvement d'incarcération massif persista au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Ainsi, en 2006, on comptait aux États-Unis 1,9 million de « drug arrests » et 48 % de la population carcérale fédérale étaient constituée de trafiquants.<sup>10</sup>

Ce policing agressif aggravait les rapports déjà tendus entre la police et la population d'un *inner city*, en particulier là où on trouvait des concentrations d'Afro-américains. Il n'y a pas très longtemps, à Washington D C, 30 % des Afro-Américains de moins de 25 ans avaient déjà été condamnés au moins une fois. Ces jeunes gens traînaient alors un casier judiciaire qui leur interdisait l'accès à un emploi régulier.

Or cette répression massive du trafic de cannabis fut un échec. Année après année, l'offre de drogue restait forte parce que les très nombreux trafiquants incarcérés étaient facilement remplacés par d'autres qui y trouvaient de juteux profits. Du côté de la demande, la répression fut tout aussi impuissante. Année après année, les nombres de consommateurs de cannabis se maintenaient à des niveaux élevés avec des fluctuations sans rapport avec la répression. C'est la raison pour laquelle, dans les milieux policiers, on était arrivé à la conclusion que les forces de l'ordre livraient à la drogue une guerre perdue d'avance.

De leur côté, les criminologues adhéraient pour la plupart à la thèse selon laquelle la criminalisation d'actes qui ne sont pas de véritables crimes débouche sur des injustices et engendre des effets pervers. On condamne et punit des individus qui n'ont pas vraiment fait de mal à autrui. Ces criminologues soutenaient aussi que la possession et le trafic de cannabis sont des incriminations artificielles qui ne devraient pas trouver place dans un code pénal. Qui plus est, comparé à l'alcool, le cannabis paraît inoffensif : c'est l'alcoolisme et non la consommation de marijuana qui est à l'origine de la cirrhose du foie, de la pancréatite, des ACV, etc. Et c'est l'alcool et non la consommation de

Pendant que les services de police de New York, de Boston et d'ailleurs mettaient en œuvre les stratégies novatrices dont il vient d'être question, les législateurs d'une vingtaine d'États américains décriminalisaient la possession et la vente du cannabis. Et il est permis de penser que cette initiative ne fut pas sans conséquence dans les *inner cities*.

8 Braga et Bond 2008. Policing Crime and Disorder, a Randomized Control Trial. *Criminology*, vol. 46.

9 Braga, A. B. Turchan, A. V. Papachristos, D. M. Hureau 2019. Hot spots policing of small geographic areas effects on crime. *Campbell Systematic Review*.

10 Caulking et Reuter 2017. Dealing More Effectively and Humanely with Illegal Drugs. *Crime and Justice* 46(1).

cannabis qui joue un rôle majeur dans les violences conjugales et l'homicide querelleur. Au nom de quelle logique l'alcool devrait-il être légal et le cannabis illégal ? En outre, l'investissement dans la répression du trafic de cannabis débouche sur un détournement de ressources policières et judiciaires au détriment des crimes véritables.

Sous l'influence de ces arguments et de ce constat d'échec, les législateurs d'une vingtaine d'États américains décidèrent alors de décriminaliser la possession et la vente de cannabis. Ce fut le cas en Oregon, en Arizona, Montana, New Jersey, Dakota du Sud, Californie, Colorado, Illinois, Mississippi, État de Washington, District de Columbia...

Contrairement aux prévisions des prophètes de malheur, cette décriminalisation ne fut pas suivie d'un surcroît significatif de consommation de cannabis. Et, bien évidemment, dans les États où le cannabis est légalisé, l'on trouve de moins en moins de dealers de drogue dans des prisons. Les jeunes gens vivants en *inner city* n'ayant plus de casier judiciaire, trouvent plus facilement du boulot. Et les gangs sont coupés d'une importante source de revenus. Dans ces quartiers, les policiers cessant harceler les petits dealers cessent d'être à couteaux tirés avec les gens. Et plutôt que de perdre leur temps à interpellier de petits vendeurs de cannabis, les agents répondent aux plaintes et aux appels à l'aide des victimes : ils s'acquittent de leur travail d'agent de la paix. Devant ces faits, une hypothèse apparaît plausible : dans les 20 États américains où le cannabis est dorénavant décriminalisé, il est permis de penser que la criminalité violente a reculé dans les *inner cities*. Cependant il s'agit là d'une hypothèse. Il resterait à la mettre à l'épreuve des chiffres.<sup>11</sup>

Sous l'influence de ces arguments et de ce constat d'échec, les législateurs d'une vingtaine d'États américains décidèrent alors de décriminaliser la possession et la vente de cannabis.

## Conclusion

Durant la dernière décennie du XXe siècle et la première moitié du XXIe siècle, des équipes réunissant des policiers municipaux américains se sont mobilisées pour faire reculer la violence dans les quartiers de non-droit de leurs villes. Et des criminologues ont fait la démonstration de baisses notables de la criminalité violente à la suite de ces mobilisations. Ces policiers novateurs y sont parvenus en prenant pour cible des points chauds du crime, des gangs et des situations précriminelles. Et plutôt que de perdre leur temps à harceler les auteurs d'incriminations artificielles, ces policiers ont lancé des opérations de dissuasion ciblées sur des gangs ou des points chauds du crime ; ils ont affiché dans des quartiers de moins en moins de non-droit une présence à la fois vigilante et réactive et ils ont contribué à la mise en place de mesures de prévention situationnelle. Il n'est donc pas vrai que la police serait incapable de réduire la criminalité dans les zones de non-droit et que la solution consisterait à prévenir en s'attaquant aux soi-disant causes profondes du crime.

11 Brochu, S., N. Brunelle, Et C. Plourde (2016). *Drogue et criminalité. Une relation complexe* (troisième édition), Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal. Reuter, p. (2013). « Why Has US Drug Policy Changed So Little over 30 Years ? » dans Tonry, M. [dir.], *Crime and Justice : A Review of Research, vol. 42. Crime and Justice in America, 1975-2025*, Chicago, University of Chicago Press.  
Sur les incriminations artificielles, voir Gassin, R. Cimamonti, S. Bonfils. *Criminologie*. Septième édition. Paris : Dalloz.